

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes



Procès-verbal de la réunion du Conseil scientifique

Du

Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes

Données de la session

N° de la session	Date de la session	Nature de la session	
		Ordinaire	Extraordinaire
01E-2025	22/06/2025		×

Textes référentiels :

1. Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique (articles 21 à 28).
2. Arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre de recherche en langue et culture amazighes.
3. L'arrêté n° 004 du 13 janvier 2025 modifiant l'arrêté n° 1035 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.
4. L'arrêté n° 501 du 07 mai 2025 modifiant l'arrêté n° 1035, modifié, fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.
5. Mémoire du secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.



Domaine de délibération

du Conseil scientifique d'un centre de recherche

Le Conseil scientifique se prononce sur l'organisation et le déroulement des activités scientifiques et technologiques de l'établissement. (Art. 22. du Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011, susmentionné) :

A ce titre, il se prononce sur :

1. Les programmes et projets de recherche à soumettre au conseil d'administration ;
2. L'organisation des travaux de recherche ;
3. La création et la suppression des équipes de recherche, des divisions de recherche, des laboratoires de recherche associés et des unités de recherche sectorielle ou à vocation intersectorielle, des stations expérimentales et des ateliers et services communs ;
4. Les programmes de formation des personnels chercheurs ;
5. Le recrutement des personnels chercheurs ;
6. La programmation des manifestations scientifiques organisées par l'établissement ;
7. Il procède à l'évaluation périodique des travaux de recherche ;
8. Il élabore et adopte son règlement intérieur.



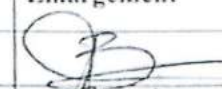
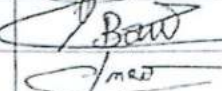
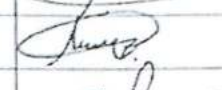
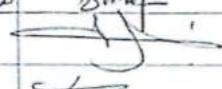
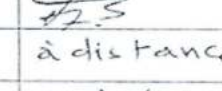
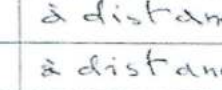
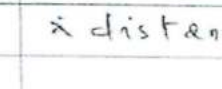
L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de juin à neuf heures s'est tenue, au niveau de la salle de réunion du Centre de recherche en langue et culture amazighes (CRLCA), la réunion de la session extraordinaire du Conseil scientifique du Centre.

Liste des participants aux travaux de la session du Conseil scientifique :

1. Membres du Conseil scientifique¹ présents :

Liste des participants aux travaux de la session du conseil scientifique :

1. Membres du Conseil scientifique¹ présents :

N°	Nom et prénom	Statut	Emargement
01	Kabali Akloua	Membre	
02	Boukhlef ARI'D	MRCB	
03	Medjedoub Kamal	Membre	
04	Lamni wahid	Membre	
05	Rakad Djidali	MRB	
06	AMIROUCHE Moum	MRB	
07	BOUSBA Nassima	MRB	
08	TAKHEROUB Slimane	A. Nukulu	
09	Tidjet Zoubir	Recherche	
10	Benberkan M'hamed Seghi	P/CS.	
11	Bendous Nadia	member	à distance
12	Yacine Tassadit	Membre	à distance
13	Ali-cheif Arab	Membre	à distance
14	Zenati Djamal	member	à distance
15			
16			
17			
18			

¹Conformément à :

L'arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes,

L'arrêté n° 004 du 13 janvier 2025 modifiant l'arrêté n° 1035 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes,

L'arrêté n° 501 du 07 mai 2025 modifiant l'arrêté n° 1035, modifié, fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.





2. Membres du Conseil scientifique participants par des comptes rendus :

N°	Nom et prénom	Statut
01	YELLES Mourad	Membre
02	MOSTEFAOUI Belkacem	Membre

3. Personnes engagées par le Conseil scientifique pour l'aider dans les travaux :

N°	Nom et prénom	Statut/ qualité d'appartenance
01	REMILA Brahim	Chargé de l'audiovisuel - CRLCA

Liste des membres du Conseil scientifique absents lors des travaux de la session :

N°	Nom et prénom	Statut
01	IMARAZENE Moussa	Membre
02	CHACHOUA Kamal	Membre



I- Ordre de jour de la session :

1. Programme de manifestations scientifiques.
2. Traitement d'avant-projet de recherche soumis.
3. Discussions autour du règlement intérieur du Cs (de l'assiduité et de la discipline).



II- Déroulement des travaux du Conseil scientifique :

Premier point :

Programme de manifestations scientifiques.

Exposition du dossier :

Le dossier contient une (01) proposition de colloque international.

- Thème : « *Relire Tassadit Yacine : Entre engagement, apport académique et enracinement culturel* ».
- Division : Littérature, arts et patrimoine amazighs.
- Proposé par : Kamal MEDJEDOU, MRA, CRLCA

Résultat des délibérations :

Après discussion, le Conseil valide la tenue du colloque.

Recommandations :

Le Conseil recommande de :

- Intégrer la littérature orale et son enseignement comme axe ;
- Assembler certains axes.

Deuxième point :

Traitement de l'avant-projet de recherche soumis.

Exposition du dossier : Le dossier compte une (01) proposition d'avant-projet de recherche.

L'intitulé : « *Le vocabulaire du journalisme radiophonique amazigh : étude de cas de la Chaîne II de la Radio algérienne* » / soumis par HAMZAOUI Hakim (Ecole nationale supérieure de journalisme et sciences de l'information (ENSJI), Université Alger3).

Constitution de l'équipe :

- HAMZAOUI Hakim, responsable du projet (MCA, ENSJI- Université Alger3)
- ARDJOUN Samir (MCA, ENSJI- Université Alger3)
- KEBOUR Fatma (MCA, ENSJI- Université Alger3)
- FETISSI Fatah (Attaché de recherche, CRLCA)

Résultat des délibérations :

Après avoir examiné l'avant-projet, le Conseil valide la proposition pour une durée de réalisation de trois années, tout en soulignant la nécessité de prendre en compte les recommandations suivantes :

- Affiner la problématique et revoir la démarche méthodologique ;
- Délimiter le corpus (période, types d'émissions) ;
- Détailler les aspects sociogéographiques et sociolinguistiques de ce vocabulaire ;
- Documenter les outils numériques utilisés ;

- Développer l'aspect synchronique (historicisation), la dimension théorique et comparativiste (voir avec les travaux sur ces questions ailleurs que dans le champ amazigh) ;
- Introduire une réflexion critique sur le rôle des médias dans la construction linguistique ;
- Clarifier d'avantage les résultats attendus et la production des outils numériques ;
- Remédier à l'insuffisance en matière de compétences spécialisés en linguistique amazighe.

Troisième point :

Discussions autour du règlement intérieur du Cs (de l'assiduité et de la discipline).

Les membres présents ont rappelé l'importance de respecter le cadre fixé par le règlement intérieur du Conseil scientifique et regretté les manquements survenus lors de la dernière session. La bonne conduite que chacun s'engage à suivre, garantit le bon fonctionnement collectif ainsi qu'un climat serein et respectueux.

En particulier, ils ont attiré l'attention sur les points suivants :

- **Absences répétées ou injustifiées :** Elles perturbent l'organisation et nuisent à la cohésion du groupe. Toute absence doit être dûment justifiée dans les délais impartis.
- **Transmission des contributions en cas d'absence :** Tout membre ne pouvant être présent à une réunion du Conseil doit obligatoirement transmettre au préalable et par écrit ses contributions au préalable, afin de garantir la continuité des échanges et la prise en compte de l'ensemble des avis.
- **Comportements inappropriés ou malveillants :** Les propos déplacés, attitudes irrespectueuses ou toute forme de comportement contraire aux valeurs de respect et de bienveillance sont intolérables.
- **Obligation de réserve :** Les membres du Conseil sont tenus par l'obligation de réserve concernant le contenu des débats lors des réunions et les documents dont ils ont eu connaissance.

Le non-respect de ces dispositions entraînera des mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur.

La séance fut levée à onze heures trente.

CRLCA, le 25 juin 2025

Le président du Conseil scientifique
BENBERKANE Mohand Seghir

